

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3889**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Assurance, banque, finance option conseiller clientèle particulier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Réunion Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de La Réunion, Président de l'université de La Réunion

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseil clientèle particulier analyse le patrimoine de ses clients, effectue des bilans personnalisés puis leur propose des solutions adaptées à chaque profil. Il effectue notamment des simulations pour les aider à choisir le meilleur placement ou les assiste dans la formulation d'une demande de crédit. Il cherche à fidéliser sa clientèle et prospecte également de nouveaux clients afin de développer son portefeuille.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le conseiller clientèle particuliers travaille dans une agence d'un réseau bancaire, de caisses d'épargne ou d'une compagnie d'assurances.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

Fondamentaux et environnement

- Environnement juridique : droit bancaire ; droit des assurances
- Techniques de communication : communication écrite et orale ; anglais
- Gestion de l'information : réseaux GRC-SIAD
- Méthodes quantitatives : mathématiques financières ; calcul actuariel ; approche statistique du risque

Connaissance du secteur

- Les acteurs du secteur : la firme bancaire ; la compagnie d'assurance
- Environnement économique et financier : économie bancaire et des assurances ; monnaie et système monétaire ; opérations à l'international, marché des changes
- Environnement fiscal : traitement des salaires ; revenus des professions non salariés ; foncier ; fiscalité des valeurs mobilières, plus value
- Marketing bancaire et des assurances : segmentation ; marketing mix ; tarification
- Gestion des risques : risques bancaires (particuliers, marchés, opérationnels) ; ratios prudentiels, allocations de fonds propres ; risques et assurances

Connaissance du métier

- Optimisation du comportement commercial : travailler en équipe ; l'acte de vente ; négociation commerciale ; centre d'appel et plateforme commerciale multimédia
- Produits et services pour les particuliers : compte de dépôt et moyen de paiement ; crédits à la consommation ; crédits immobiliers ; prévention et gestion risques particuliers ; épargne bancaire et non bancaire ; les assurances de biens, IARD, dommages divers ; les assurances de personnes (assurance vie, prévoyance, retraite, santé)
- Produits financiers, gestion de patrimoine : valeurs mobilières et bourse, produits dérivés, gestion collective OPCVM ; approche patrimoniale (transmission, approche globale, gestion de portefeuille)
- Approche bancaire des professionnels : marché des professionnels (le compte du professionnel) ; le risque du marché du professionnel (risque économique, financier, social et fiscal) ; produits et services pour les professionnels (moyens de paiement, placements, assurances) ; techniques de financement du professionnel (exploitation, investissements, international)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		Idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-reunion.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :